

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Arrêté du 10 juillet 2002 modifié portant nomination des présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports

NOR : *EQU0210136A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié relatif aux conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports et notamment son article 4-1^o ;
Vu l'arrêté du 3 août 1992 modifié portant nomination des présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports ;
Sur la proposition du directeur du personnel des services et de la modernisation,
Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 3 août 1992 modifié portant nomination des présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres régionaux interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports est modifié ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} août 2002 :

- « - à Mâcon, M. Donjon de Saint-Martin (Pierre-Yves), IGPC » est remplacé par :
- « - à Mâcon, M. Brunetière (Jean-René), IGPC. »
- « - à Tours, M. Thuaud (Bernard), IGPC » est remplacé par :
- « - à Tours, M. Donjon de Saint-Martin (Pierre-Yves). »

Article 2

Le directeur du personnel, des services et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 10 juillet 2002.

*Le directeur du personnel,
des services et de la
modernisation,
J.-P. Weis*